19e ANNÉE (2e SÉRIE). N° 25 24 JUIN 1897

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION, CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF : F. PERRIOT

ANCIEN SUPÉRIEUR DU GRAND-SÉMINAIRE DE LANGRES

Paraît à Langres, tous les jeudis

L'abonnement, pour tout l'univers, est de 15 fr. avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL, *de 10 fr. sans le Supplément.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison Saint-Pierre, rue Sainte-Barbe, à Langres (Haute-Marne).

ÉTUDE SUR L'EXÉGÈSE RATIONALISTE

(Quatrième et dernier article)

Dans quelques articles précédents, nous avons analysé et critiqué le système biblique aujourd'hui à la mode : avec quel succès, c'est au lecteur d'en juger, mais du moins nous pouvons répondre que c'est avec la plus parfaite, j'oserai dire avec la plus scrupuleuse loyauté.

Dans le premier article, nous avons exposé le système : le Pentateuque n'est pas de Moïse, il a été composé à diverses époques, relativement très récentes, par un certain nombre de faussaires. Ces faussaires, sans aucun analogue dans l'histoire réelle, n'ont rien tiré de leur cerveau ; ils ont employé uniquement leurs loisirs à déchiqueter en tout petits morceaux les textes vénérables qu'ils avaient entre les mains, puis à coller, comme ils ont pu, ces morceaux bout à bout en conservant les moindres détails de style et de grammaire, de façon que « *pour rétablir la forme primitive d'un chacun, on n'a qu'à joindre ensemble les parties qui représentent la même conception.* »

Ce système nous a paru bizarre, chimérique, disons le mot, extravagant ; et nous avons demandé à ses auteurs sur quelles preuves *décisives, irréfragables,* il est fondé. Pour croire de pareilles choses, il faut ne pouvoir pas faire autrement.

Nous avons donc recherché et analysé avec le plus grand soin les preuves de la théorie nouvelle. Cela a été l'objet des deux articles suivants. Elles nous ont semblé faibles, et encore le mot *faible* est un euphémisme poli.

Au fond, la principale — et ces Messieurs en conviennent — est leur autorité personnelle, leur immense travail, le caractère suivi, concordant, raisonnable (disons mieux : rationaliste) de leurs conclusions.

Mais la science la plus approfondie, les rapprochements les plus ingénieux, les mieux soutenus, les plus vraisemblables..., tout cela est insuffisant. Cela peut établir une présomption, fonder une hypothèse plus ou moins probable. Mais ce n'est pas une probabilité, c'est la certitude qu'on prétend nous donner ; c'est la certitude que notre esprit, en présence d'une théorie aussi exorbitante, réclame impérieusement. Jamais, au grand jamais la certitude scientifique ne s'établit sur de pures hypothèses.

Une autre preuve, qui semble plus solide, se tire du style particulier que la critique attribue aux différents auteurs présumés. Ceci est l'argument des savants, et le public ignorant n'a guère sur ce point qu'à croire nos docteurs sur leur parole.

Mais quoi ! ils sont les premiers à avoir fait cette découverte. Personne avant eux, même parmi les plus experts, n'avait vu tous ces styles différents. Aujourd'hui encore les juges les plus compétents contestent la chose. Eux-mêmes sont obligés de convenir que tout se borne à des nuances..., ce qui revient, d'après l'expression d'un critique des plus autorisés[1], *à leur goût personnel ;* et tous les exemples qu'ils apportent prouvent une sélection arbitraire dont ils sont eux-mêmes les auteurs.

Enfin la dernière preuve, celle qui tient le plus de place, et qui est à la portée de tout le monde, n'est que la répétition à peine rajeunie des objections banales qui traînent dans tous nos commentaires. Reuss y joint une nuée de conjectures et d'à-peu-près qui n'ajoutent rien à la démonstration, et ne servent guère qu'à faire du volume.

Mais alors une dernière question se pose. *Comment un système si invraisemblable et si mal*

[1] M. Halévy. *Ami du Clergé*, p. 391.

prouvé a-t-il pu se faire accepter? Comment se fait-il qu'il jouisse d'une faveur si générale ?

Il y a là comme une dernière objection, un argument suprême que nous ne devons pas passer sous silence : si la théorie allemande est ce que nous disons, pourquoi est-elle admise par tant de gens ?

Répondre à cette question est l'objet du présent article, et sera la conclusion de tout ce travail.

Pour faire cette réponse, nous serons obligés de sortir un moment de notre terrain habituel, celui de la critique, pour entrer sur celui de l'histoire. L'exégèse rationaliste actuelle est exclusivement allemande dans son origine : nous ne saurions la bien comprendre sans rappeler en quelques mots à nos lecteurs les grands traits de l'histoire religieuse de l'Allemagne et le caractère même du peuple allemand.

L'histoire de l'Allemagne protestante peut se partager en deux périodes.

La première, celle de la ferveur, dure depuis la Réforme jusque vers le milieu du XVIII[e] siècle. A cette époque le christianisme domine tout sans conteste, il règle tout et s'impose partout. Or, pour les protestants, le christianisme c'est la Bible. C'est donc la Bible qui règne exclusivement sur les esprits. Point de tradition qui accompagne, explique et au besoin supplée la Révélation écrite. Point d'autorité divinement établie qui en garantisse la valeur et en détermine le sens. Tout est dans le texte. Ce texte, seul canal de la vérité divine, seul organe de l'autorité éternelle, unique et exclusif représentant de Dieu ici-bas, — ce texte, c'est-à-dire cette suite matérielle de syllabes et de mots, ce papier imprimé ou manuscrit, chargé d'une certaine quantité de lettres hébraïques (car personne ne saurait répondre des traductions), — ce texte devient aux yeux des protestants fervents comme une espèce d'incarnation de la Divinité. Le respect qu'on lui doit se transforme en une sorte d'adoration. Sa composition, sa rédaction, sa conservation jusque dans les moindres détails, tout est sacré, divin, au-dessus de la moindre discussion. En 1624, Louis Cappel osa publier un modeste opuscule où il révoquait en doute l'autorité de la *ponctuation massorétique ;* il ne s'agissait ni des dogmes, ni même des mots, rien que des points et accents, des accents inventés par les Juifs bien après l'ère chrétienne. Aussitôt le monde protestant se souleva tout entier, et le synode de Zurich anathématisa le téméraire avec la dernière rigueur.

Et cela se comprend. La parole de Dieu écrite, telle quelle, est chez eux la seule règle de la foi, le seul fondement de la religion : y découvrir la moindre partie faible, c'est compromettre la religion tout entière. Dès qu'un morceau, même petit, peut être rejeté, rien n'empêche le doute de tout ébranler de proche en proche : il faut ou accepter le bloc ou s'attendre à la ruine de tout l'édifice. Cappel attaquait la ponctuation : demain un autre contestera le reste. Qui arrêtera le mouvement ? Aucune autorité n'est là pour le faire.

De même que la Bible est le fondement unique de la foi des protestants, elle est aussi, par une conséquence nécessaire, l'unique objet de leur étude. Chez les catholiques, il y a deux sciences : la théologie et l'exégèse ; l'une fournit à l'autre des lumières, mais toutes les deux restent distinctes par cette raison très simple que l'Ecriture n'est pas l'unique source de la foi. La science sacrée a même une foule de branches secondaires, morale, casuistique, patristique, droit, liturgie, etc... Chez les protestants, la théologie ne peut être autre chose que l'étude du texte biblique : ayant seul autorité, il doit fournir à tout. Toute l'activité intellectuelle qui ailleurs se partage entre un grand nombre d'objets, se concentre ici, en dernière analyse, sur une étude de mots : la théologie se confond presque avec la grammaire.

On s'explique dès lors que la science scripturaire soit si répandue dans les Universités allemandes ; on comprend l'érudition profonde, minutieuse, des professeurs et des écoliers, et cette habitude de dissections subtiles, d'analyses sans fin, de dissertations à perte de vue, cette facilité à faire les rapprochements les plus inattendus, souvent les plus ingénieux, souvent aussi les plus saugrenus, cette aisance à se promener, sans jamais demander sa route, dans le labyrinthe infini des citations et des allusions. On conçoit même que cette étude exclusive et perpétuelle d'un volume unique ait *hypnotisé* pour ainsi dire les têtes les plus saines, et que nos docteurs rationalistes, en passant et repassant sans cesse sur les mêmes mots et les mêmes phrases, aient fini par y découvrir les choses les plus exorbitantes : un peu comme cet amateur que nous dépeint La Bruyère qui, à force de regarder ses tulipes, les trouvait frangées, diaprées, irrisées, de toutes les formes et de toutes les couleurs.

Il faut avouer que, pour la connaissance du texte biblique, les protestants nous dépassent : et on ne saurait en être surpris ; ils n'ont pas autre chose à étudier. Mais ce que nous perdons en érudition, peut-être le regagnons-nous en solidité de doctrine, en sûreté et en largeur de vues.

Cependant le prestige des idées religieuses diminuait en Europe. Vers le milieu du XVIII[e] siècle un mouvement antichrétien d'une extrême violence éclatait en France : l'Allemagne ne manqua pas de s'y associer. Ce fut la seconde période.

La fin du XVIII[e] siècle et le commencement du XIX[e] est l'époque classique de la littérature allemande. Moins heureuse que nous, l'Allemagne a eu principalement comme auteurs classiques des impies déclarés : Lessing, qui a employé la plus grande partie de sa vie à l'établissement du *chris-*

tianisme de la raison, c'est-à-dire du déisme ; Schiller, qui a écrit cette phrase célèbre : *La nature est un Dieu divisé à l'infini;* Goethe, dont tout le monde connaît le panthéisme égoïste et matérialiste. — La philosophie offre le même spectacle : toutes les écoles, divisées sur tout le reste, sont d'accord pour nier la Révélation. Wolf se fait mettre au ban de l'orthodoxie prussienne ; Kant ne manque pas de nous donner, après toutes ses *Critiques*, la *Critique de la Religion*, dont tout le résumé est la négation absolue du surnaturel ; Hégel pousse le mépris des idées religieuses jusqu'à écrire : *Qui s'intéresse encore aujourd'hui à des recherches sur les causes finales et l'immortalité de l'âme ?*

Les théologiens ne pouvaient échapper à l'influence dominante. Les innocentes hardiesses de Cappel furent vites dépassées, et toutes les craintes du synode de Zurich justifiées, et au-delà. Un grand nombre de théologiens, s'appuyant sur le principe du libre examen, se firent ouvertement incrédules.

Reitmarus, le secret inspirateur de Lessing, met tout simplement les miracles des deux Testaments au nombre des impostures historiques. Eichhorn, plus respectueux mais tout aussi radical, entreprend de les expliquer comme *des mythes*. Semler, rompant toutes les barrières de la vieille orthodoxie, fait bon marché du texte inspiré et fonde la foi sur le sentiment : « Lors même, dit-il, qu'on ne pourrait réfuter toutes les objections contre la Bible, la religion demeurerait intangible dans le cœur de tous ceux qui ont acquis le sentiment de la vérité. » Schleiermacher, à l'aurore du XIX^e^ siècle, cherche à réconcilier dans ce culte sentimental la religion avec l'incrédulité, le christianisme avec le panthéisme : la religion, d'après lui, consiste à « chercher Dieu immédiatement en soi-même. »

La partie encore chrétienne de l'Allemagne ne pouvait laisser passer sans protester de pareilles affirmations. On se partagea donc en deux camps : les progressistes ou libres-penseurs et les conservateurs demeurés chrétiens. Des deux côtés l'ardeur fut extrême, et, comme il est ordinaire, la vivacité de la discussion ne profita guère à la vérité. Chacun songeant beaucoup plus à confondre ses adversaires qu'à examiner ses propres doctrines, il arriva bientôt que le bon sens et la logique n'eurent qu'une importance secondaire et qu'on s'habitua à tout sacrifier, même le sens commun, pour défendre son opinion.

Les conservateurs s'épuisèrent à soutenir les dogmes les plus répugnants du vieux luthéranisme, la foi sans les œuvres, la justification par la foi seule, la prédestination absolue... Mais l'esprit de notre siècle était trop opposé à de pareilles théories ; ils ne cessèrent de perdre du terrain, et, malgré la protection énergique de l'autorité temporelle, ils furent chassés peu à peu de presque toutes leurs positions.

Leurs adversaires, non moins ardents à la dispute, non moins fidèles à leur drapeau, combattaient pour la libre-pensée avec le même acharnement et le même parti pris. Tout leur était bon. Plutôt que de reconnaître le surnaturel, ils se contentaient des ridicules explications d'Eichhorn et de Strauss, rééditées un peu plus tard par Renan.

Elles sont bien oubliées aujourd'hui, ces explications, mais ceux de nos vénérés confrères qui faisaient leur cours d'Ecriture Sainte il y a quelque quarante ans, peuvent s'en souvenir encore : la révélation du Sinaï n'était qu'une éruption volcanique, la chute de Jéricho un tremblement de terre, la manne une certaine gomme purgative produite par quelques arbrisseaux clairsemés dans le désert, le miracle de la mer Rouge un passage à gué pendant la marée basse ; de même que dans l'Evangile, Jésus *marchant sur les eaux*, cela voulait dire : *marchant sur le rivage à côté des eaux*, et si les malades étaient guéris, c'était par le *contact d'une personne exquise*... Ces explications merveilleuses étaient présentées avec cette assurance imperturbable qui est le caractère perpétuel de l'erreur. Elles étaient à leur époque *le dernier mot de la science*, et le monde rationaliste regardait en pitié, comme aujourd'hui, les arriérés qui conservaient encore des doutes.

C'est à cette exégèse fantaisiste qu'a succédé immédiatement la théorie fragmentaire, celle de Kuenen et de Reuss. Elle lui est évidemment très supérieure, malgré l'extravagance de ses enchevêtrements, et la maigreur de ses preuves. Qu'y a-t-il d'étonnant que tout le camp rationaliste, acculé auparavant aux inventions les plus chimériques, s'y soit jeté tout entier ?

Chose singulière ! Les théologiens protestants, en se faisant incrédules, n'ont pas cessé d'être théologiens, de se croire théologiens, d'être regardés comme théologiens par tout le monde. Au XVIII^e^ siècle (1744-1803) Herder, le patron avoué de l'athéisme spinoziste, est le premier prédicateur de la cour de Weimar, président du Consistoire général. Et de nos jours, Harnack, un des champions les plus célèbres du rationalisme pur, a siégé sans difficulté dans un congrès évangélique. Un orateur orthodoxe, essayant de le prendre à partie, a été vivement repris par ses amis et obligé de se taire. Harnack prend au sérieux son rôle de théologien, il a du zèle, il se pose en apôtre, il entreprend d'évangéliser les ouvriers socialistes, il leur prêche uniquement la confiance en Jésus, — sans leur apprendre en aucune façon ce que c'est que Jésus. — On dit qu'il a du succès.

Même en dehors de l'Allemagne, la religion et l'incrédulité ne sont point incompatibles aux yeux des protestants. Dans un des derniers numéros des *Annales de Bibliographie Théologique* (15 août 1896), on raillait — un peu lourdement — ceux qui

croient encore *que le concept surnaturel est le postulat nécessaire de la foi chrétienne*.

Un lecteur catholique se rend mal compte d'une telle disposition d'esprit. En France, les hommes se divisent en deux catégories bien nettes : ceux qui affirment et ceux qui nient. Si on affirme, on est religieux ; si on nie, on est antireligieux, incrédule. Un ecclésiastique ne peut se concevoir parmi ceux qui nient. S'il se fait incrédule, il faut qu'il renonce carrément à sa position.

En Allemagne (je veux dire dans l'Allemagne protestante), il en va tout autrement. Comme la religion repose sur une négation, on peut tout nier, et rester religieux, voire même ecclésiastique.

Cela explique déjà bien des choses. Nos modernes exégètes, Reuss, Wellhausen, etc., sont incrédules et libres-penseurs, mais ils n'en sont pas moins théologiens, théologiens reconnus et officiels.

De là ce mélange d'affirmations radicales et de protestations dévotes, ce respect pour la parole de Dieu et cette hardiesse pour la détruire. De là cette science approfondie de la Bible, cette habitude de ne rien voir au-delà : ils ne croient plus à l'inspiration, beaucoup même ne croient plus en Dieu, mais ils continuent à tout demander à ce livre qui depuis tant de générations est l'objet exclusif de leurs préoccupations et de leur respect ; les sciences *profanes* si suspectes à leurs devanciers sont toujours peu en honneur auprès d'eux. Reuss est l'héritier direct des pasteurs de Zurich et d'Augsbourg. Il garde non seulement leurs titres, leur position officielle, mais leur esprit et leur méthode : seulement il les a mis au service d'un nouveau symbole, celui de l'incrédulité. Comme ses prédécesseurs, il est porté à agir d'autorité, il fait peu de cas des opinions des autres, il traite en dissidents et en excommuniés tous ceux qui ne pensent pas comme lui ; il connaît peu cette pudeur salutaire qui est le frein du paradoxe. Théologiens attitrés, bien rentés, juges définitifs en leur propre cause, n'ayant aucun supérieur doctrinal, ne subissant aucun contrôle, nos docteurs peuvent soutenir tout ce qu'il y a de plus excessif avec sang-froid, sans perdre leur place ni même alarmer leur conscience [1].

Et quand je dis théologiens, je ne dis pas assez. Ils sont plus que cela : professeurs de théologie.

[1] Nous pouvons citer un exemple frappant de cette indépendance absolue des hauts théologiens allemands. Au commencement du règne de Guillaume II, les socialistes étaient regardés comme les ennemis personnels de l'Empereur. Un fonctionnaire civil ou ecclésiastique qui laissait voir la moindre sympathie pour les doctrines proscrites était brisé sans pitié ; plusieurs pasteurs silésiens et wurtembergeois furent destitués sur un simple soupçon. Au même moment, un célèbre professeur de Berlin ne craignit pas de faire dans un discours public l'apologie complète du socialisme ; et Guillaume n'osa rien faire.

Tous professeurs. On peut voir dans Reuss [1] et ailleurs, l'histoire de l'Ecole critique depuis son origine jusqu'à nos jours ; je ne crois pas que dans le nombre immense des écrivains allemands qui lui ont appartenu, on en trouve plus de trois ou quatre qui n'aient été professeurs titulaires ou suppléants dans quelque Université. Il ne faut pas dire que l'exégèse nouvelle a gagné, conquis les Universités allemandes ; non : cette exégèse merveilleuse est le produit, le fruit, la création propre et spontanée de ces Universités. Elles se sont volontairement consacrées à cette œuvre ; elles en ont fait leur affaire particulière ; c'est chez elles que le système s'est développé peu à peu, et qu'il est laborieusement arrivé à sa perfection : le monde universitaire d'outre-Rhin a été comme la serre chaude où cette plante extraordinaire a pu croître et mûrir.

Il y a en effet, dans un sens très réel, un véritable *monde* universitaire. Les Universités allemandes forment une espèce de monde à part, profondément séparé de l'autre, et les professeurs ne sont pas du tout des hommes de ce monde-ci. Gardons-nous de les confondre avec nos petits professeurs français, gens sensés et pratiques, que l'éclat de leur position ne risque pas d'enivrer, et qui n'ont pas de temps à perdre dans les nuages d'une science transcendante.

Le professeur allemand, lui, est exclusivement un homme d'érudition. Pour arriver, pour *percer*, il doit se distinguer par quelque travail scientifique dont le mérite réside surtout dans la rareté, la difficulté vaincue. Une fois arrivé, il s'enferme dans la science qu'il a choisie, il se cantonne dans ses livres, et ses rapports avec le genre humain se bornent presque aux élèves qu'il enseigne avec autorité, et aux collègues qui ne font guère que lui renvoyer l'écho de ses propres conceptions. Le reste des hommes, il le voit de loin et de haut comme une masse dont il lui appartient d'éclairer l'ignorance. Plus que personne, il est exposé à ces deux grands dangers de la science abstraite, l'infatuation de ses propres idées et l'oubli de la vie réelle.

Il a souvent de grandes qualités : mais ce n'est pas la souplesse d'esprit, ce n'est pas cette mesure, ce tact, ce sens pratique que donnent seuls l'usage de la vie et l'habitude de la contradiction. Si vous voulez un labeur opiniâtre, une ténacité imperturbable, une patience sans limite, adressez-vous à lui : vous obtiendrez des prodiges. Mais méfiez-vous du parti pris, craignez l'emballement et le paradoxe. Les savants, les gros savants, les savants *en us*, comme on disait jadis, sont fort respectables et fort nécessaires : rien n'est plus sûr ; néanmoins un homme sage n'accepte jamais leurs décisions que sous le contrôle de l'expérience. Où sont éclos, depuis trois siècles et au delà, tant de théories abracadabrantes sur la philosophie, sur la religion, sur l'économie politique

[1] P. 10 et suiv.

et sociale, etc., etc. ? Dans des têtes de savants et de professeurs.

Il faut ajouter : surtout de professeurs allemands. Peu de nations peuvent fournir une liste aussi longue d'illustrations philosophiques. Mais le bon sens n'est pas leur fort. Enumérons les principaux. Leibnitz nous apprend que le monde se fractionne à l'infini en une infinité de mondes organisés à l'infini : ainsi le moindre atome, comme il dit, la moindre *monade*, contient en petit un univers comme le nôtre ; chaque monade de ce second univers contient un troisième univers ; et ainsi de suite, à l'infini. — Spinoza nous démontre géométriquement l'identité du bien et du mal, du beau et du laid, du grand et du petit, du noir et du blanc, du oui et du non. — Fichte ne connaît qu'une substance : le MOI ; tout est moi, et moi est tout. — Hégel proclame ce principe fécond que l'identique et le non-identique sont identiques... et non-identiques. — Schoppenhauer a découvert le dernier mot de la philosophie ; le voici : la vie, c'est le mal, et ce qu'un sage a de mieux à faire c'est de se suicider. — Je ne parle pas de Kant : si je démontrais qu'il n'a pas le sens commun, je me mettrais mal avec trop de gens.

Actuellement quelles sont les philosophies à la mode au-delà du Rhin ? Je ne citerai que celle de Nietzch, la plus connue et la plus goûtée. Le but à atteindre, c'est de faire des hommes qui ne soient plus des hommes, qui soient plus que des hommes, *Uebermensch* (surhomme)... et de sacrifier à ces êtres nouveaux les humains ordinaires.

Quel est l'auteur qui a réduit le socialisme le plus chimérique à une forme logiquement irréprochable ? C'est un Allemand, Karl Max. — Quel est celui qui vient récemment d'inventer toute une théorie pour justifier, au nom des intérêts de la civilisation et pour le bien de l'humanité, le massacre systématique des indigènes dans les colonies ? C'est un Allemand, le Dr Boshart.

Il ne faut médire d'aucune nation : l'Allemand a de grandes qualités. Il est réfléchi, laborieux, docile : ce sont des choses précieuses. Le Français est léger, prompt, insubordonné. Reconnaissons nos défauts avec humilité... Mais il faut avouer que, pratiquement, ces défauts ne sont pas sans quelques avantages.

Le Français veut comprendre tout et tout de suite : il laisse là ce qui l'ennuie, et il est vite ennuyé. Aussi le premier soin de ceux qui lui parlent est d'être clairs ; les théories compliquées, entortillées, *enchevêtrées*, n'auront jamais grand succès auprès de lui. L'Allemand au contraire n'y répugne point : travailleur par nature, il aime à mettre en jeu ses facultés ; là où son voisin se rebute, lui est fier de montrer qu'il peut comprendre. La difficulté est un attrait pour son amour-propre. — Qu'une pièce obscure, incompréhensible, se présente, le Français l'envoie promener jusqu'à ce qu'elle se soit faite plus abordable. L'Allemand au contraire s'y applique ; il tâche de percer cette obscurité, il descend à des profondeurs où les autres ne peuvent le suivre, et trouve du sens et de l'intérêt là où tout le monde ne voit qu'un grimoire. De cette façon, on peut devenir un érudit prodigieux, mais aussi on peut se passionner pour de véritables extravagances.

Il est vrai que le Français s'engoue parfois de choses aussi saugrenues que l'Allemand, mais l'engouement est plus court et moins profond. Une sottise dite par un Français est vite contredite et ridiculisée par un autre Français. L'Allemand n'a pas de ces vivacités. Comme soldat, comme citoyen, comme étudiant, il est avant tout homme de consigne : il suit l'ornière et marche dans le rang ; rien n'égale l'application des écoliers allemands, comme rien ne vaut la discipline des soldats prussiens. Mais si l'ornière est mal tracée ?... si le point de départ n'est pas juste ?... Alors on va jusqu'au fossé sans s'en apercevoir. Jamais un Français n'aurait imaginé tous les *enchevêtrements* de l'école biblique : il fallait des Allemands pour cela.

Mais ce que le Français ne peut imaginer, il est bien capable de l'accepter, de le publier, de s'en faire l'apôtre, — sans l'avoir seulement examiné sérieusement. Il n'est pas de sottise au service de laquelle il ne puisse mettre la netteté de son esprit et l'entrain de son caractère. L'Allemagne seule pouvait enfanter le système critique ; il est peut-être réservé à la France de le rendre populaire.

Cette longue étude suffit, ce semble, à nous expliquer la naissance et les premiers développements de l'Exégèse nouvelle. Protestants, — professeurs, — allemands : tout est là.

Un prodigieux détail d'analyse philologique, — poussé jusqu'aux dernières délicatesses de grammaire, et à la plus extrême ingéniosité de combinaisons et de rapprochements, — mis au service, sans aucune démonstration scientifique, d'une psychologie absurde, d'une histoire fantaisiste, d'une critique littéraire inouïe et impossible ; ajoutez-y l'aplomb imperturbable qui est le propre de l'hérésie, et un mépris superbe de tout contrôle extérieur : — voilà toute l'œuvre de l'école nouvelle, — et voilà justement ce qu'on pouvait attendre de protestants tout bourrés d'hébreu, tout férus de rationalisme, et ne reconnaissant qu'eux-mêmes comme juges de leurs doctrines ; de professeurs infatués de leurs propres conceptions et perdus dans les nuages d'une science abstraite ; d'Allemands disciplinés, laborieux, honnêtes, mais peu portés aux idées claires et simples, et habitués par leur éducation philosophique à considérer les théories les plus extravagantes comme possibles et discutables.

Le système nouveau, complètement allemand dans son origine, resta pendant très longtemps exclusivement allemand. Eclos, couvé, nourri

dans les universités germaniques, il y a longtemps traîné une existence obscure et peu honorée. Les élèves du savant M. Le Hir se souviennent avec quel dédain leur vénérable maître parlait des élucubrations incohérentes des rationalistes d'outre-Rhin.

Depuis quelques années, il est sorti de l'Allemagne et s'est répandu sur le monde. Il a fait rapidement la conquête de la Hollande, de l'Angleterre, de l'Amérique ; et la France commence à rougir d'être en retard, comme toujours.

A quoi tient un si grand succès ? Le long exposé qu'on vient de lire nous rend la réponse facile.

D'abord, il faut remarquer que le milieu anglais, hollandais, américain où il commence à dominer, ressemble beaucoup à celui où il a pris naissance : c'est un milieu universitaire et protestant. Oxford, Cambridge, Leyde ne diffèrent guère de Iéna, de Tubingue, de Giessen.

Il n'y a guère de différence qu'en un seul point : le génie national. Rien de plus opposé au génie allemand que l'esprit indépendant et pratique de la race anglo-saxonne, que le caractère précis et raisonnable du peuple hollandais. Mais ce ne sont pas les Anglais ni les Hollandais qui ont créé le système. Ils l'ont reçu tout fait. Quand ils se sont mis à l'étudier, il avait tout son développement. Il se présentait appuyé et soutenu de tout le poids de l'érudition germanique. Un travail aussi colossal impose par lui-même ; on l'accepte un peu de confiance, et il y a quelque impertinence à contester les principes mêmes de tant de savants hommes.

Je crois qu'il faut beaucoup appuyer sur ce point. Les hommes, même les plus savants, ne vérifient jamais tout ce qu'ils croient, et dans ce qu'ils vérifient, ils vont rarement jusqu'au fond, comme ils font dans ce qu'ils découvrent. L'autorité a une part prépondérante dans les idées de tout le monde. Si tant de gens doctes voient ceci et cela dans la Bible, c'est que ça y est. En douter, ce serait une preuve d'incompétence. On ne peut revenir sans cesse sur les choses jugées.

D'ailleurs, il ne faut pas oublier que l'exégèse nouvelle, — si on néglige le vice radical de ses *enchevêtrements*, et son manque absolu de preuves réelles, — est fort séduisante pour un savant. Tout y a été si bien prévu, si bien agencé ! Tous ces versets cadrent si exactement, se rapportent si juste ! A force de retouches opiniâtres, on a donné au lecteur l'impression de la réalité, et plus on lit, plus cette impression gagne. On a vu dans le monde scientifique beaucoup d'hypothèses ingénieuses : nous avons cité le cartésianisme. On en a vu de plus raisonnables, jamais peut-être de si approfondie et de si achevée.

Mais le motif principal, — et de beaucoup, — du succès de la nouvelle exégèse, c'est le rationalisme.

Nous ne pouvons nous le dissimuler : la lutte contre le surnaturel est la grande affaire de cette fin de siècle. Dans la théorie pure comme dans la pratique, dans la science comme dans la politique, le grand souci de nos contemporains est de s'en débarrasser. Pour beaucoup d'esprits, il s'est formé comme une foi nouvelle, dont le symbole n'a guère qu'un article : la croyance que l'homme se suffit en tout et pour tout..., et que, par conséquent, la Révélation n'est qu'une inutilité et un mensonge. Dès lors, être arriéré, suranné, rétrograde, c'est être faux ; on ne discute pas avec cela, c'est condamné par le fait même. Dès lors, toute manifestation de Dieu dans la société et dans l'histoire est impossible et chimérique : le surnaturel qui s'y appuie doit être éliminé sans examen. Il faut donc, coûte que coûte, tout expliquer naturellement. — Et il y a tel système, prétendu scientifique, en très grande vogue, qui n'a pas d'autre mérite..., et qui en convient.

Pour la Bible, on n'a absolument rien aujourd'hui sous la main, sinon le système de l'enchevêtrement : il faut choisir entre cela et la religion. Lisez les écrivains de l'Ecole critique : on sent à toutes les lignes les motifs de leur confiance ; ils ne se gênent pas pour le dire : « Si vous ne voulez pas nous croire, il faut croire aux miracles, choisissez. »

Que demain la libre-pensée trouve autre chose, — je veux dire une théorie quelconque qui explique les faits de l'histoire d'Israël d'une manière satisfaisante, mais *naturelle*, — et l'exégèse de Reuss sera abandonnée, comme a été celle de Strauss et de Renan.

Mais, dira-t-on, il y a des catholiques fort amis des théories nouvelles, qui les suivent tant qu'ils peuvent, et qui les adopteraient peut-être entièrement s'ils n'étaient retenus par des raisons d'autorité. Ceux-là, du moins, n'ont pas peur du surnaturel. Leur adhésion n'est-elle pas une preuve sans réplique que la thèse critique a des fondements plus sérieux que la passion antireligieuse ?

Ici j'ai besoin de toute l'indulgence du lecteur. Personne n'a une idée plus haute que moi de la science profonde, de la parfaite candeur, et du zèle ardent de ces hommes doctes, — personne n'a plus de respect pour leur personne et pour leurs vertus. Oserai-je, en terminant ce travail, après avoir dit tant de dures vérités à nos ennemis, en dire quelques-unes à nos amis, à des amis que je vénère et aux pieds de qui je me mets en esprit, pendant que j'écris ces lignes ? Ici, dans l'*Ami du Clergé*, dans ce journal exclusif, et pour ainsi dire professionnel pour le clergé, nous sommes un peu en famille, et nous pouvons faire, pour ainsi dire, un peu d'examen de conscience, à huis-clos.

Parlons donc entre nous. Il est vrai que les catholiques n'ont pas peur du surnaturel, mais ne pourrait-on pas dire que parfois ils en ont un peu honte ? Le surnaturel, c'est si peu, mais si peu à la mode ! C'est si peu reçu dans les assemblées scientifiques, comme dans les réunions mondaines ! Ce re-

proche incessant d'être rétrogrades, ennemis du progrès, esclaves d'un symbole tout fait, incapables de toute indépendance d'esprit, — reproche qui est inévitable et dont il faut prendre carrément son parti, car il contient en réalité le secret de notre force et de la raison même de notre existence,— ce reproche nous fatigue, nous humilie. Quelques-uns en sont plus touchés que les autres, soit par une certaine disposition d'esprit naturellement ombrageux, soit parce que des fonctions spéciales, ou un mérite incontesté les met plus en rapport avec ce monde scientifique où le rationalisme règne en maître. Ils ont donc la faiblesse de vouloir le démentir à tout prix ; ils s'efforcent de prouver à nos ennemis, — sans beaucoup les convaincre, bien entendu, — que nous avons autant d'indépendance qu'eux : intention bonne au fond, mais un peu naïve, car il est évident que tirer sur sa chaîne ce n'est pas en dissimuler l'existence, c'est seulement faire croire qu'on la porte à regret.

Entraînés d'ailleurs par ce que la critique nouvelle a de séduisant, admirant le travail immense qui a élevé un si vaste édifice, frappés de ces aperçus ingénieux, de ces rapprochements subtils, — qu'ils ont le tort de prendre pour des preuves, — ils ne sont guère occupés que d'une chose : accommoder la *science nouvelle* avec le dogme révélé. — Et il faut avouer que cette entreprise ingrate est assez ardue pour employer toutes leurs forces.

Quant aux principes mêmes du système, ils n'ont guère songé à les discuter. Ils laissent cette discussion aux Allemands, et se contentent de prendre la théorie en gros ; en général ils ne seraient pas fâchés de la voir assainie et même remplacée par une autre. Leur adhésion est plutôt un dégoût des anciennes idées qu'une croyance ferme aux idées nouvelles, — et dans ce sentiment tout n'est pas condamnable.

La grande masse des catholiques s'éloigne, par foi et par prudence, de toute nouveauté de doctrine ; et l'on sait de quel côté sont les préférences de l'Eglise. Elle en a donné récemment une preuve significative en mettant les livres de Reuss à l'index.

Ces dernières considérations font naître sous notre plume une dernière question qui ne sera pas sans utilité, et qui pourra servir de conclusion à notre aride travail.

N'y a-t-il rien de bon dans cette œuvre immense, qui est l'Exégèse rationaliste, et la vérité n'a-t-elle rien à y gagner ?

Je répondrai, si on me le permet, comme nous faisions autrefois sur les bancs du séminaire : *Distinguo*.

Si l'on prend le mouvement rationaliste dans toute son étendue, depuis Rosenmüller et Gesenius, même depuis Richard Simon, jusqu'à M. Halévy et M. Maspéro, je ne crains pas de dire qu'il aura pour la vérité catholique des résultats heureux et considérables.

L'erreur a son utilité. *Oportet hæreses esse.* Ce sont les hérésies qui ont amené l'Eglise à préciser le dogme. La lumière a jailli de la discussion, et la Providence a tiré le bien du mal.

Ainsi l'on peut dire que c'est aux Pélagiens et aux Jansénistes que nous devons la théorie complète de la grâce ; c'est aux Protestants et aux Gallicans que nous sommes redevables d'une connaissance parfaitement nette de la constitution de l'Eglise ; ce sont les Nestoriens et les Eutychiens qui nous ont procuré une définition précise de l'Incarnation et de la Rédemption.

Ne pouvons-nous espérer que les Rationalistes nous rendront un service analogue par rapport à la Bible ? Jusqu'ici, on n'avait guère eu l'occasion de s'occuper en détail du texte biblique, car toutes les communions chrétiennes s'accordaient à vénérer les Ecritures. Le concile de Trente et celui du Vatican n'ont fait que poser des principes généraux ; le détail du texte a été abandonné aux commentateurs, gens animés des meilleures intentions, sans doute, mais souvent sans aucune autorité soit scientifique, soit traditionnelle. Les prédicateurs, les moralistes, les théologiens eux-mêmes ont contribué à populariser bien des interprétations d'une valeur plus que douteuse, et ces interprétations sont entrées mal à propos dans la masse un peu confuse de ce qui constitue la religion de bien des gens.

Cependant il est certain qu'en fait la révélation n'a fixé définitivement le sens que d'un petit nombre de passages. Le reste peut et doit être traité selon les règles d'une saine critique, fussent-elles en contradiction avec une routine séculaire. Appliquer ces règles, tout en respectant le dogme de l'inspiration et les données d'une tradition sérieuse, c'est là une œuvre d'une importance capitale. D'excellents catholiques commencent à s'y employer. Les travaux de nos adversaires les y ont aidés, les y aident encore. Dieu en soit béni ! Je redirai une fois de plus le mot connu : non pas *salutem*... mais, si l'on veut, UTILITATEM *ex inimicis nostris*.

Mais pour ce coin spécial du rationalisme que nous venons d'étudier en particulier sous le nom d'Exégèse allemande, — je veux dire la thèse de Kuenen, de Reuss, et autres ENCHEVÊTREURS *ejusdem farinæ*, — j'ose dire que la vérité n'en tirera pas grand'chose d'utile.

Qu'on me permette, avant de quitter définitivement la plume, de fixer les derniers traits et de résumer la physionomie de ces illustres personnages avec qui nous avons fait route si longtemps et parfois non sans un certain agrément. J'avoue que j'y ai quelque plaisir. Ce sont des figures intéressantes et pas du tout banales. Je n'ai pas caché leurs rares qualités, leur science sans fond et sans rivage, cette bonne foi merveilleuse qui leur

fait dire les plus grandes extravagances avec une candeur absolument sereine, et présenter les affirmations les plus minces comme des arguments *irréfutables*. — Mais je dois dire aussi les défauts que je leur trouve : quel est l'homme qui n'a pas les siens ?

J'en vois deux qui résument tous les autres : l'*étroitesse* et l'*inintelligence*.

D'abord l'étroitesse. Rien n'est étroit comme ces doctes cervelles. Un esprit étroit est celui qui ne peut ou ne veut, — je ne dis pas admettre, — je dis examiner, comprendre les idées dont il n'est pas l'auteur ou qui ne lui sont pas habituelles. Reuss et son école ne sortent pas de leur temps, de leur pays, presque de leur maison ou de leur classe. Ils jugent tout à leur mesure, et cette mesure n'est autre chose qu'eux-mêmes. Josué, Moïse, Abraham, Noé, Adam lui-même doivent penser et agir comme un Berlinois ou un Strasbourgeois du XIXe siècle. Rien ne doit dépasser leur point de vue ni déranger leurs habitudes. Leur pudeur ne peut supporter l'histoire de Loth : n'est-il pas bien plus convenable que cela ne se soit passé qu'en figure ? Et ils le disent [1]. — Ils sont *scandalisés* de la conduite de Juda et de Thamar : il y a de quoi, je l'avoue ; et ils en concluent que c'est une calomnie apocryphe inventée par les ennemis du royaume de Juda : *il faut être aveugle pour ne pas voir cela* [2]. — Ils ne peuvent admettre que Joseph ait été vendu par ses frères, et, qui pis est, vendu aux Ismaélites qui étaient ses cousins [3]. — Ils ne veulent reconnaître aucun caractère historique à l'épisode d'Agar : car Abraham *serait un monstre* [4]. — Josué qui a tué tant de Chananéens est plus monstrueux encore. — Une princesse égyptienne ne peut se baigner *en plein Nil* ; c'est manquer à toutes les convenances [5]. — L'Exode contient quelques phrases louangeuses envers Moïse : preuve que Moïse n'en est pas l'auteur, car un homme bien élevé ne fait pas son propre éloge [6], etc., etc.

Mœurs primitives, style naïf, saillies d'une nature abrupte qu'une civilisation menteuse n'a pas encore reblanchie, tout ce qui est bien antique, bien pittoresque, bien pris sur le fait, bien humain, il faut le supprimer. Supprimer, effacer, nier, voilà leur ressource unique. Cette largeur de l'esprit moderne, — souvent poussée trop loin, — qui accepte tout et comprend tout, est juste l'antipode de leur disposition d'esprit. Avec toute leur érudition, ils sont en retard d'un siècle. On retrouve en les lisant la polémique vieillie et le ton suranné de Renan et de Strauss, même de Voltaire, sauf l'esprit.

Leur susceptibilité ne s'arrête pas à la morale. Elle s'applique à tout, et toujours avec la même étroitesse. Tous ces vieux récits orientaux sont

[1] R. p. 363.
[2] R. p. 416.
[3] R. p. 415.
[4] R. p. 368.
[5] R. p. 5.
[6] R. p. 125.

pesés mot par mot et même lettre par lettre avec une minutie pédantesque, comme dans un acte de notaire, et la moindre taupinée devient une montagne devant laquelle il faut s'arrêter. — Moïse met sa femme et ses enfants sur un âne. Je vous arrête, s'écrie M. Reuss, un âne ne peut porter tant de choses [1]. — Agar prend son fils en s'en allant. Pardon, reprend M. Reuss, un garçon de treize ans était trop lourd pour elle [2]. — Il y a dans l'histoire de Moïse un certain bâton qui préoccupe énormément le vigilant M. Reuss. Ce bâton est appelé à un endroit *bâton de Moïse*, à un autre endroit *bâton d'Aaron* [3]. Vous voyez bien, remarque-t-il triomphalement, qu'il y a deux bâtons, par conséquent deux récits, par conséquent deux auteurs, par conséquent Moise n'est pas l'auteur du Pentateuque, *quod erat demonstrandum*. Plus tard, dans le livre des Nombres, il est encore question de bâton. Faut-il traduire : *le* bâton, ou bien *ce* bâton ? Question très grave : car dans ce dernier cas, ce serait un troisième bâton, peut-être un troisième récit, quasi un troisième Moïse ! [4]

Jugez un peu ce que l'Eglise et la science véritable pourront gagner à cette critique lumineuse !

Avec cette étroitesse d'esprit, ils ont un faible pour une certaine métaphysique nuageuse et stérile, bien passée de mode aujourd'hui, mais toujours chère, paraît-il, aux rêveurs germaniques. Donnons-en quelques exemples.

Pour éloigner toute idée de la Trinité du livre de la Genèse, Reuss est sur le point d'altérer le texte [5], sans autre motif que ses préjugés théologiques, ou plutôt antithéologiques. — Mais par contre il a toute une théorie théologique ou philosophique sur les Anges. Les anciens Hébreux d'après lui n'ont jamais connu d'anges. Ceux qui apparaissaient à Abraham et à Jacob ne sont pas des anges, quoique le mot hébreu qui les désigne, *Maleak*, soit aussi clair et aussi spécial que le mot grec *Angelos*. Ce sont des *manifestations divines* : notre professeur revient sans cesse à cette idée, non pour l'expliquer, bien entendu, encore moins pour la prouver, mais pour l'affirmer comme un dogme. « Dieu, dit-il, est un être impalpable et invisible ; ce n'est pas lui-même qu'il présentera, s'il désire se mettre à la portée de l'homme, c'est une forme, un signe, une apparence, un phénomène, enfin quelque chose qu'on dirait détaché de la divinité et délégué par elle... [6] » Mais si l'on répudie la linguistique pour des spéculations métaphysiques, pourquoi rejeter avec tant de mépris la dogmatique traditionnelle ?

Sur l'histoire du péché originel, « le morceau le plus important de la Bible, au point de vue de la théologie [7], » il disserte pendant dix pages [8]. Et le

[1] R., p. 13.
[2] R., p. 367.
[3] R. p. 20.
[4] R. p. 229.
[5] R. p. 281.
[6] R., p. 65, 357, 374, etc...
[7] R., 286.
[8] R., 286-296.

résultat de la dissertation est ceci : Adam *a bien fait* de manger le fruit ; cela était nécessaire à son développement, autrement il serait resté dans l'enfance, et même « au niveau de l'animal. » « *Il n'est pas question de péché* dans tout le récit », « mais *on peut l'y trouver* sans faire violence au texte », et « au point de vue psychologique, *il est nécessaire de l'y mettre.* » En somme, on ne peut être à la fois « libre et heureux », le bonheur va avec l'innocence, mais il est incompatible avec la liberté. — Résumons donc : le péché d'Adam n'est pas un péché, ou plutôt c'est un péché nécessaire, utile, avantageux, quasi vertueux. Voilà une morale aussi édifiante que claire. On voit que les élucubrations fantaisistes des nouveaux docteurs feront avancer la théologie chrétienne aussi bien que la critique scientifique.

Voici un dernier exemple où l'étroitesse critique se mélange avec la rêverie spéculative, de façon à produire un pur galimatias. Il s'agit du sacrifice d'Isaac. « Considérer cette histoire comme un fait réel... *est tout bonnement impossible,* » c'est incompatible avec la justice de Dieu et le bon cœur d'Abraham. « Tout en admettant que ce texte tel que nous l'avons sous nos yeux est écrit au point de vue de la narration et *sans aucune arrière-pensée,* nous sommes convaincus que dans le principe *c'est précisément cette arrière-pensée qui a créé le récit* »[1].

Vous avez compris ?

Nos exégètes rationalistes ont une seconde lacune, peut-être plus regrettable encore. Comment exprimer cela ? j'ai dit plus haut : *inintelligence* C'est une chose difficile à exprimer. Je veux dire : manque de sentiment, de goût, de finesse, de cette impressionnabilité sûre et profonde qu'ont eue tous les grands critiques comme tous les grands artistes, et qui fait discerner sans effort ce qui est mort de ce qui est vivant, ce qui est membre d'un corps organisé et harmonieux de ce qui n'est qu'une poussière rassemblée au hasard.

Qu'on me permette une comparaison. Si un brocanteur venait nous déclarer d'un ton doctoral que la *Transfiguration* n'est pas de Raphaël, s'il le prouvait par l'étude chimique des couleurs et la nature du tissu de la toile : « Ce tableau, vous dirait-il, est un composé de pièces et de morceaux collés ensembles par quelques amateurs inconnus et récents ; les tons clairs, — la chose est absolument démontrée par la droguerie, — sont d'une main et les tons foncés d'une autre main, quoiqu'il puisse y avoir, — et qu'il y ait probablement *d'après les dernières découvertes de la science,* — plusieurs *sources* pour les clairs et peut-être aussi pour les foncés, » ...que diriez-vous de ce brocanteur ?

Je pense qu'on pourrait dire qu'il est inintelligent, c'est-à-dire quelque chose comme insensible, stupide, aveugle. Oui, je pense qu'on pourrait le dire sans injustice, ce ne serait pas trop fort. — Et s'il insistait, demandant qu'on le suivît sur son terrain, qu'on lui prouvât l'authenticité du chef-d'œuvre de Raphaël par l'analyse des couleurs et l'anatomie de la toile, ...on pourrait l'envoyer promener. Oui, on le pourrait : personne ne vous accuserait d'outrecuidance ou d'impolitesse. Il y a des choses qui crèvent les yeux.

Voilà l'image fidèle de nos savants professeurs. Devant le tableau le plus grandiose, ils ne sentent rien, ils ne voient rien : ils ne savent que gratter. Ils nous accablent de querelles microscopiques et de réclamations pédantesques ; mais le vif sentiment de la réalité, le cri vibrant de la personne, le mot inimitable du témoin oculaire, tout ce qui fait une œuvre puissante et sympathique, ils ne le soupçonnent pas.

Si nous avions à démontrer l'authenticité du livre de Moïse, nous ne ferions pas comme eux. Sans négliger de répondre à toutes leurs tricheries grammaticales, nous nous ferions un saint plaisir de montrer tout ce qu'il a de vivant et, comme on dit aujourd'hui, de *vécu,* — d'y faire sentir au lecteur cette âme tendre et magnanime qui y palpite encore après trente-cinq siècles, de faire comprendre combien il est impossible que jamais un ou plusieurs faussaires aient attrapé cela.

Mais notre but, cette fois, n'est pas de prouver, c'est de défendre ; ce n'est pas d'établir notre foi, mais de repousser ceux qui l'attaquent. Du moins nous ne poserons pas la plume sans avoir fait à Reuss et à son école ce dernier reproche que certains lecteurs ne comprendront pas peut-être, mais que d'autres sauront apprécier : ils sont inintelligents.

Ils ont épluché la Bible sans la lire, vrai tour de force dont des Allemands seuls étaient capables, à peu près comme un insecte malfaisant pourrait passer sa vie à ronger un tableau de Raphaël sans le voir.

Ils parlent d'*épopée nationale*. Quelle pitié ! C'est ÉPOPÉE DIVINE qu'il fallait dire. Peut-on trouver quelque part, peut-on même imaginer une épopée plus vaste et plus achevée que la Bible, cette histoire majestueuse de la bonté divine et de la malice humaine ? La Faute qui ouvre l'histoire du monde comme un prologue qui en contient d'avance toute la suite ; la Bénédiction divine, âme de toute l'action et, pour ainsi dire, héros de tout le drame, qui paraît aussitôt après le châtiment, qui se transmet et se développe de siècle en siècle d'Adam à Abraham, d'Abraham à Moïse, de Moïse aux prophètes, des prophètes à la Voix qui crie dans le désert ; enfin le Sacrifice du Calvaire qui réalise la bénédiction de Dieu et répare la faute de l'homme, avec une magnificence qui laisse bien loin nos mesquines conceptions ; — l'humanité, mais l'humanité réelle avec toutes ses misères et toutes ses espérances, — Dieu, mais le Dieu vivant et véritable, avec sa toute-puissance,

[1] R., p. 371.

sa justice insondable, et son ineffable miséricorde, — voilà un sujet auprès duquel pâlissent les petites aventures d'Achille et d'Enée.

Epopée immense et profonde qui a sur toutes les autres l'avantage de n'être pas fictive, mais véritable. Les *épopées nationales* sont fondées sur un merveilleux conventionnel et puéril : ici tout roule sur l'action toujours sentie du Dieu souverain de l'univers. Les épopées nationales ont pour objet de satisfaire par le mensonge la vanité de nations périssables : ici une nation réelle entre en scène tout entière, et elle y paraît comme une preuve de la Providence de Dieu, un témoin de sa justice, un instrument souvent involontaire de son universelle bonté. Les épopées nationales sont mortes: la Bible est vivante, plus que cela, elle donne la vie.

C'est d'elle que le genre humain a vécu, qu'il vit, et qu'il vivra. Nulle autre source de vie divine ne s'est ouverte sur la terre; et ce n'est pas la critique nouvelle qui en ouvrira aucune. Ceux qui s'en détournent sont des aveugles, ceux qui en détournent les autres sont des malfaiteurs.

Sans doute M. Reuss nous dirait que ce sont ici de ces *élans de rhétorique* qu'il méprise si fort.

Mais que fait-il, lui, sinon de la rhétorique, et de la pire, en poursuivant aveuglément et obstinément l'idée surnaturelle, en amoncelant les mauvaises raisons contre nos traditions les plus chères, en négligeant de parti pris tout ce qui établit et justifie les croyances de l'humanité? Ne nous est-il pas permis d'être émus de ces blasphèmes d'autant plus dangereux qu'ils sont débités avec sang-froid et couverts du voile d'une prétendue science? Et en quoi l'idée surnaturelle mérite-t-elle cet ostracisme brutal et haineux dont la société moderne la poursuit? N'est-il pas naturel que le Dieu qui nous a créés s'occupe de sa créature, et qu'il ne reste pas indifférent à son ouvrage? Que gagnera l'humanité si elle perd son Dieu, si ses espérances tombent au rang d'illusions vieillies ou de problèmes philologiques, si le livre unique qui en contient la promesse authentique, le *Testament* ici-bas, n'est plus qu'un mélange confus de pièces apocryphes, écrites par des faussaires intéressés?

Heureusement il n'y a pas de danger. Quoi que fassent toutes les Universités allemandes conjurées, et les hébraïsants les plus en vogue des deux mondes, et tout ce qui s'appelle la *science moderne*, — le ciel et la terre passeront, dit le Seigneur, mais ma Parole ne passera pas.

QUESTIONS de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Il arrive que le propre curé des époux est appelé comme témoin au contrat civil. Les parties émettant le consentement en présence du curé, n'y aurait-il pas à craindre que le mariage ne fût alors contracté validement, au détriment de la cérémonie religieuse?

R. — Que le propre curé des futurs époux ou tout autre ecclésiastique assiste, surtout comme témoin, au mariage civil, c'est une chose qui ne doit pas arriver.

Le mariage civil est une institution sacrilège en elle-même, bien qu'elle vaille pour assurer au vrai mariage les effets civils. Y participer est donc chose mauvaise, tant à cause du caractère du mariage civil qu'à cause du scandale. Et cette dernière raison est très importante. La participation du curé ou d'un ecclésiastique quelconque au mariage civil accréditerait une erreur déjà trop répandue, savoir, que cet acte est le vrai mariage, auquel viendrait ensuite s'ajouter la bénédiction de l'Eglise. La perversion des idées et le dommage de la foi sont le pire des scandales.

Ni le curé donc, ni aucun ecclésiastique, ne peuvent assister comme témoins au mariage civil. Nous ne nous arrêterons pas à réfuter les objections qu'on peut élever contre cette solution, parce que ce n'est pas l'objet de la question.

Mais à supposer qu'un curé ait commis la faute d'accepter d'être témoin au mariage civil, sa présence ne ferait pas que le mariage ait été validement contracté à la mairie. En voici les raisons.

En premier lieu, l'Eglise ne reconnaît aucune valeur au mariage civil pour créer l'union légitime entre les époux; à ce point de vue, l'acte passé devant l'officier de l'état civil est radicalement nul. La présence du propre curé ne saurait en changer la nature et le rendre valide.

En second lieu, à moins d'une volonté bien arrêtée des époux et suffisamment exprimée par eux, la réponse qu'ils font aux questions de l'officier de l'état civil ne saurait, malgré la présence du propre curé, être considérée comme constituant le contrat sacramentel qui seul est le vrai mariage. En effet, ce n'est pas devant le curé qu'ils se prennent pour époux, mais devant l'officier de l'état civil. Ce n'est pas non plus pour accomplir la loi de l'Eglise qu'ils le font, mais pour accomplir les formalités prescrites par la loi civile. Dans ces conditions, leur consentement mutuel ne saurait aucunement être considéré comme donné devant le propre curé, bien qu'il soit présent, ni comme l'acte sacramentel, qui seul peut les unir légitimement.

Nous avons dit : « à moins d'une volonté bien arrêtée des époux et suffisamment exprimée, »

parce que les époux étant les ministres du sacrement et les auteurs du contrat matrimonial, s'il leur plaisait d'interpeller leur curé comme tel et de lui produire les témoins nécessaires, en lui disant qu'ils entendent, du même coup, contracter devant lui en même temps qu'ils répondent aux questions de l'officier de l'état civil, le droit canonique n'exigeant pour la validité que la présence qualifiée et formelle du propre curé et des témoins requis, ces conditions étant remplies, le mariage serait valide.

Mais ce serait de leur part un acte sacrilège, injurieux au propre curé et à l'Eglise, injurieux au sacrement et à Dieu. Et si une prétention aussi répréhensible se produisait, avant qu'elle pût recevoir son exécution, le curé devrait rendre la chose impossible en se retirant au plus vite. Il ne lui serait pas permis de coopérer volontairement à cet acte mauvais.

Il en serait de même, si après l'accomplissement des formalités du mariage civil, les époux profitaient de la présence du propre curé pour se donner devant lui, comme tel, et devant les témoins requis, le consentement mutuel qui constitue le sacrement : ce n'est pas à la mairie que le curé doit recevoir leur consentement, mais à l'église; le sacrement ne doit point paraître comme un appendice des formalités civiles, mais être entouré de l'appareil qui convient à son caractère essentiellement religieux. Le curé ne pourrait donc se prêter volontairement à l'injure qui serait ainsi faite au sacrement.

Mais s'il était retenu par violence et qu'il lui fût impossible physiquement de s'y soustraire, le mariage serait valide.

Q. — 1° L'*Ami du Clergé* du 17 décembre 1896, page 1103, dit ceci : « Le Saint-Siége autorise l'addition d'eau-de-vie de vin à condition que cette addition d'eau-de-vie ait lieu dans la fabrication même du vin. »

Je n'ai pas sous les yeux le texte de l'autorisation, mais il me semble bien qu'on y lisait les mots : *vinum recens factum*, et je traduisais : vin fait depuis peu, ou vin nouvellement fait. Ma traduction est-elle inexacte? Mon vin est-il illicite pour avoir mis l'eau-de-vie un mois après la fermentation tumultueuse? Si on ajoutait l'eau-de-vie en mettant les raisins à la cuve, ou si on la mettait dans le moût aussitôt après avoir pressé les raisins, la fermentation ne serait-elle pas empêchée?

2° Un vin auquel on aurait ajouté une livre de sucre sur quarante litres, au moment de la fabrication, serait-il gravement illicite?

3° J'ai des enfants de 9, 10 et 11 ans qui négligent beaucoup le catéchisme, malgré mes exhortations; leurs parents ne s'en occupent guère sous ce rapport. Quelle est leur responsabilité pour les fautes qu'ils commettent et qu'ils commettront plus tard par ignorance des choses qu'ils auraient apprises au catéchisme?

R. — Ad I. Le décret du Saint-Office du 5 août 1896, que nous avons donné cette année à la page 94, répond à votre difficulté. Il est bien vrai, comme nous l'avons dit, que l'alcool doit être ajouté *dans la fabrication même du vin*. Le récent décret dit le moment précis : *Quando fermentatio tumultuosa defervescere inceperit*. Nous n'avons rien à ajouter ni à retrancher.

Ad II. Cette question relève de la sacrée Congrégation de l'Inquisition, et non pas de la science particulière. Toutefois il ne nous semble pas qu'*une* livre de sucre mise dans *quarante* litres de vin puisse former une pratique *gravement* illicite.

Ad III. Le précepte de s'instruire est un précepte permanent qui suit la personne, sa vie entière. Par conséquent, à quelque moment qu'on le prenne, l'homme qui ignore les vérités de la religion doit les apprendre, sous peine d'être en état de péché mortel par suite du défaut d'instruction. Jusqu'à quel point sa responsabilité est-elle engagée par l'omission de préceptes qu'il ignore? En d'autres termes, y a-t-il double faute pour l'ignorant *et* de n'avoir pas appris les devoirs qu'il devait remplir *et* de les avoir omis par ignorance? Il semble que non, parce que la notion du devoir ne se trouvant pas dans son esprit, il ne peut avoir l'intention de le violer. D'autre part, on pourrait affirmer qu'il y a au moins une connaissance générale de certains devoirs à remplir, et que cette connaissance suffirait pour la faute.

Au fond cela importe peu, parce que Dieu seul peut juger des consciences, et que le prêtre n'est pas tenu à formuler un jugement distinct sur la nature *intrinsèque* des fautes qui lui sont soumises.

Q. — Un curé agit de la manière suivante pour la messe de binage qu'il doit dire dans la même église de sa paroisse et à la décharge de l'évêché.

1° Il accepte de la dire pour des particuliers à 2 francs, se réservant d'en dire un égal nombre pour l'évêché à l'époque où les honoraires lui feront défaut. Le peut-il? Il y a déjà cette difficulté que les honoraires que l'évêché se procure, même à l'étranger, pour les messes de binage, sont de 1 fr. 50 et souvent de 1 franc.

2° Ce curé, voyant que les honoraires de sa paroisse seront en nombre suffisant, et ne pouvant pas dire ses messes à la décharge de l'évêché en compensation, propose ces messes à un de ses confrères en les lui payant 2 francs, ce qu'il a reçu lui-même.

Ce confrère peut-il les accepter, sachant que l'évêché n'aura eu pour lui que 1 fr. 50 ou 1 franc par messe? Le pourrait-il s'il y avait parité dans les honoraires ?

Peut-on, en règle générale et à volonté, prendre l'honoraire de la messe du binage, sauf à dire dans la semaine ou dans le mois une autre messe à l'intention de l'évêché? Le pourrait-on avec l'agrément des supérieurs ?

R. — Le but de l'Eglise dans la défense de recevoir un honoraire pour la seconde messe de binage, est d'empêcher que le prêtre ne cherche le gain dans un service qui n'est permis que pour procurer à un groupe suffisant de fidèles la possibilité d'entendre la messe. Ce serait donc aller contre la fin voulue par l'Eglise et contrevenir à sa défense, que de bénéficier d'une part d'honoraire à l'occasion de cette messe. Le prêtre qui applique sa messe à une intention rétribuée doit donc remettre tout l'honoraire qu'il a reçu

Il ne peut ni en garder une partie, ni faire bénéficier du surplus un confrère.

Mais l'évêché lui assignant une intention pour sa messe de binage, il satisfait à son obligation en acquittant cette messe, dont l'évêché conserve l'honoraire, quel qu'il soit d'ailleurs.

Peut-il remettre l'acquit de cette messe de l'évêché à un autre jour quand il a une raison d'appliquer autrement sa messe de binage? Nous pensons que rien ne s'y oppose, à moins qu'il ne mette un délai trop considérable à s'en acquitter. Toutefois, en raison de la fin pour laquelle il est défendu de recevoir un honoraire pour la messe de binage, le motif seul de percevoir à cette occasion un honoraire plus élevé, ou d'attendre les jours où il manquerait de messes, ne serait pas suffisant pour l'autoriser, parce qu'en agissant ainsi il aurait en vue un bénéfice à réaliser par la messe de binage.

En conséquence, nous répondons :

Ad I. Il peut agir ainsi, à condition de ne pas faire attendre beaucoup les messes de l'évêché. Outre la raison qui ne permet pas de faire attendre longtemps l'acquit des messes, il faut encore tenir compte de cette considération que l'évêché, comptant sur l'acquit des messes à tels jours déterminés, peut bien avoir assigné des messes pressées ou pour lesquelles les délais seraient déjà bien avancés.

Quant à l'honoraire, si le taux des messes que le curé acquitte est ordinairement celui qu'il reçoit pour sa messe de binage, il n'a pas à s'occuper du taux de celles qu'assigne l'évêché, ni même du taux du tarif diocésain, parce qu'en réalité il ne bénéficie pas du surplus de l'honoraire. Qu'il acquitte la messe un jour de binage ou un autre jour, l'honoraire est le même pour lui.

Mais si l'honoraire était plus élevé en raison du jour, parce que c'est un jour de dimanche ou de fête, ce surplus d'honoraire appartiendrait à la messe de binage et devrait être envoyé à l'évêché.

Ad II. Pour faire acquitter les messes de l'évêché, le curé n'est pas tenu de verser au prêtre qui les célèbre un honoraire supérieur au tarif diocésain. S'il a reçu davantage pour sa messe de binage, ce n'est pas à ce prêtre qu'il doit le surplus, mais à l'évêché, à moins qu'il ne soit obligé pour assurer l'acquit de la messe, de verser un honoraire égal à celui qu'il a reçu pour sa messe de binage.

Le prêtre qui accepte d'acquitter pour le curé les messes de l'évêché, n'a pas à s'occuper du taux de l'honoraire que garde l'évêché; il peut recevoir celui que lui offre le curé qui lui fait acquitter la messe.

Nous avons dit plus haut que le curé peut renvoyer à un jour de semaine l'application de la messe assignée par l'évêché; mais qu'il doit, ou bien ne pas bénéficier à cette occasion d'un surplus d'honoraire, ou envoyer ce surplus à l'évêché.

Q. — La formule dominicaine pour appliquer les indulgences du rosaire n'est donnée qu'au pluriel. Doit-on la dire au singulier quand on n'a qu'un chapelet à rosarier, et dans ce cas, comment *singulariser* ce passage : « quicumque *horum quodlibet* secum portaverit... » ?

R. — Le P. Béringer donne la formule que vous dites avec les changements au singulier : *Quicumque hoc secum portaverit*.

Q. — Le principe en vertu duquel les chapelets indulgenciés perdent leurs indulgences quand ils servent à d'autres personnes qu'à celle qui possède ces chapelets, s'applique-t-il aux crucifix qui ont les indulgences de la bonne mort et du chemin de la Croix? C'est-à-dire, supposons qu'une personne possédant un de ces crucifix le prête à une personne dangereusement malade pour qu'elle gagne les indulgences du chemin de la Croix et de la bonne mort, perdrait-elle pour elle le bénéfice de ces indulgences?

R. — Il est absolument certain, d'après le *Sommaire* des indulgences apostoliques, parmi lesquelles se trouve l'indulgence attachée au crucifix dit de la *bonne mort*, que l'on ne peut prêter ces crucifix à une personne pour la faire profiter de la faveur, sans la perdre pour soi-même.

Pour les crucifix auxquels sont attachées les indulgences du chemin de la croix, la chose est aussi certaine, d'après la *Raccoltà*, qui fait autorité en la matière.

Q. — 1° Un curé peut-il renvoyer du catéchisme un enfant qui refuse de servir la messe en dehors des heures de classe, et même pendant la classe?

2° Un curé peut-il refuser de chanter la messe de mariage après onze heures, parce que le maire, par mauvaise volonté, ou par la volonté de l'instituteur, secrétaire de mairie, se refuse à faire le mariage civil avant onze heures? Peut-il imposer dix heures comme dernière limite, exigée par sa santé, pour chanter une grand' messe? Il s'agit, dans les deux cas, de paroissiens qui ne veulent pas se marier sans grand'messe.

3° Quand c'est l'usage, aux mariages de filles qui se sont mal conduites, de ne dire qu'une messe basse sans sonneries, dès le matin, un curé peut-il être forcé de chanter la messe et de faire sonner, à l'heure des autres mariages, si le fiancé l'exige, qu'il soit le coupable ou non?

R. — Ad I. Nous connaissons des curés qui exigent que tous les enfants du catéchisme servent la messe à tour de rôle, mais en dehors des heures de classe. Ils ont parfaitement raison; mais en somme, une telle mesure ne peut être maintenue en rigueur avec exclusion, si elle n'a pas été approuvée par l'autorité diocésaine. D'autre part, l'autorité diocésaine ne peut guère l'approuver que par une mesure générale, assez difficile à prendre d'ailleurs, surtout pour les grandes villes. Il faut donc avoir recours à d'autres moyens que l'exclusion pour la maintenir.

Quant à exiger qu'un enfant serve la messe pendant la classe, ce n'est pas prudent de la part d'un curé. Il est bien plus simple de reporter sur ceux qui demandent des services religieux pendant les classes la charge de se procurer un servant. Toute-

fois, il est nombre d'écoles d'où les servants de semaine peuvent sortir sans aucune difficulté pendant les heures de classe.

Ad II. En règle générale, les familles peuvent demander une messe de mariage à toute heure à laquelle on peut dire cette messe, sauf à payer un honoraire en rapport avec l'heure demandée. Si un curé ne peut pas pour cause de santé, il doit ou se faire remplacer, ou convenir l'une autre heure avec les futurs époux. C'est une question à traiter à l'amiable entre les deux parties.

Ad III. Le curé a seul le droit de faire sonner les cloches pour un mariage ; s'il s'y refuse, on peut recourir à l'évêque, mais non le forcer directement à les sonner. Il en est de même du chant de la messe.

Q. — Titius et Bertha conjuges pii cupiunt ambo vitam religiosam ingredi. Bertha autem ut bonorum suorum dispositionem liberam obtineat, divortium juxta legem gallicam obtinere cupit. Potestne tuta conscientia illud a tribunali civili poscere ?

R. — Le 14 janvier 1891, la S. Pénitencerie, consultée sur un cas analogue, a répondu négativement.

« Dicta mulier expresse profitetur doctrinam Ecclesiæ circa matrimonium et causas matrimoniales, ad solos judices ecclesiasticos pertinentes ; expresse promittit se obtento divortio civili nunquam usuram ut novas attentet nuptias. An possit tuta conscientia agere apud civiles judices ut civile divortium obtineat, eo fine ut se eximat a supramemoratis damnis *et de suis bonis ac rebus libere disponat ?*

« Sacra Pœnitentiaria, mature consideratis expositis, ad propositum dubium respondet : *Negative.* »

LITURGIE

Q. — 1° Quels versets prendre dans la suite des commémoraisons suivantes aux Laudes d'un confesseur pontife : mémoire *a*) d'un jour *infra octavam* d'un confesseur pontife, *b*) d'un confesseur non pontife du rite simple ?

2° Quels versets prendre dans la suite des commémoraisons suivantes aux deuxièmes vêpres d'un confesseur pontife : mémoire *a*) du suivant, confesseur pontife, *b*) d'un jour *infra octavam* d'un confesseur pontife, *c*) d'un confesseur non pontife du rite simple ?

3° D'après les nouvelles règles sur l'ordre des mémoires aux vêpres, la première mémoire appartient à l'office concurrent. Dès lors faudrait-il faire en premier lieu mémoire d'une férie de carême, dont le jour suivant on récite l'office, malgré un double simplifié en l'office précédent ?

R. — Ad I et II. Lorsque dans la suite des commémoraisons on doit répéter une antienne ou un verset déjà dits dans l'office aux Laudes, il faut éviter la répétition, et si rien de particulier n'est indiqué dans le bréviaire, remplacer l'antienne et le verset à répéter par l'antienne et le verset des 1res vêpres. Si après cela on devait encore faire une seconde ou même une troisième commémoraison dans le même cas, on prendrait ensuite la 1re antienne du 3e nocturne avec son verset, et enfin l'antienne des secondes vêpres avec le verset du second nocturne (décret du 5 mai 1726). Si la commémoraison à répéter était d'un jour *infra octavam*, il faudrait prendre en premier lieu l'antienne des 2es vêpres avec le verset des 1res vêpres, à moins que le verset des 2es vêpres ne différât déjà de celui de Laudes (décret du 18 déc. 1779).

Ad III. Il faut en effet agir ainsi, car on n'excepte pas ce cas dans les nouvelles règles.

Q. — Je dois faire le suffrage de saint Louis, roi de France, qui est le titulaire de l'oratoire public que je dessers. Faut-il réciter les antiennes ordinaires du bréviaire ou les antiennes particulières à ce saint qui se trouvent dans le Propre de notre diocèse ?

R. — Les suffrages du patron ou titulaire se font avec les antiennes propres s'il y en a : ces suffrages doivent en effet être pris dans l'office.

Q. — Je suis curé d'une chapelle de secours assez récemment devenue paroissiale.

La paroisse dont elle a été détachée était sous le patronage de saint Bernard, très vénéré et fêté dans tout le pays.

La chapelle elle-même est sous le vocable de sainte Julienne, nom de la personne qui a favorisé le plus sa construction, mais qui fêtait elle-même saint Julien.

His positis, nous devons sans doute continuer à considérer saint Bernard comme *patronus loci*, — et célébrer sainte Julienne comme titulaire de notre église.

Comment la célébrer ?

Si, comme il en est question, on reconstruit l'église, pourrait-on, outre sainte Julienne qu'il conviendrait de garder, prendre aussi comme titulaire Notre-Dame de Bon-Secours dont il existait autrefois un sanctuaire sur la paroisse et dont la dévotion y est florissante ? Les titulaires pourraient-ils l'être *ex æquo* — ou bien lequel faudrait-il mettre au premier rang ?

Un sanctuaire de Notre-Dame de Compassion ayant aussi existé, pourrait-on en consacrer le souvenir par un autel spécial ? Deux autels à la Vierge, par conséquent.

R. — Si saint Bernard est patron du lieu, il est évident qu'on est obligé à son office sous le rite double de 1re classe avec octave.

Le titulaire de l'église a le même office, c'est-à-dire double de 1re classe avec octave. Quant à la question de savoir si c'est saint Julien ou sainte Julienne qu'il faut célébrer, le prêtre attaché à l'église peut seul savoir quelle est l'intention de la donatrice principale qui a usé de son droit de choisir un patron. C'est le nom qu'elle a donné qu'il faut examiner et non le jour auquel elle a voulu fixer la solennité, ce qui n'entrait plus dans ses droits.

Il peut y avoir deux patrons principaux *ex æquo*, et on est obligé au même degré d'office pour les deux. Il en est de même pour les patrons secondaires qui peuvent être deux ou davantage.

Rien n'empêche d'élever dans une église plusieurs autels à la sainte Vierge, si le titre est différent. (S. C. R, 27 août 1892.)

Q. — 1° Faut-il appliquer à la messe chantée, c'est-à-dire à la grand'messe chantée sans diacre ni sous-diacre, les rubriques de la messe solennelle, car, il me semble, le missel ne distingue que deux messes, la messe privée et la messe solennelle? Voici pourquoi je voudrais un éclaircissement sur ce point. Au titre XVI des rubriques, *De his quæ clara voce aut secreto dicenda sunt in missa*, le missel énumère ce qui doit être dit *clara voce* à la messe privée et à la messe solennelle, et il termine ainsi : « Alia quæ in missa privata dicuntur clara voce, in missa solemni a celebrante dicuntur submissa voce. » Faut-il dire pareillement *submissa voce* à la messe chantée ce qu'on dit *clara voce* à la messe privée?

Y a-t-il quelque décret appliquant à la messe chantée les rubriques de la messe solennelle? Pourriez-vous le citer, s'il y en a un?

2° Il n'est pas sûr que les gouttelettes de vin, à l'intérieur du calice, mais séparées de la masse, soient consacrées. On nous a conseillé au séminaire d'avoir l'intention une fois pour toutes de ne pas les consacrer. Si cette pratique est bonne, n'y a-t-il pas un inconvénient, pour les prêtres qui binent les dimanches et jours de fêtes? Supposé qu'à la première messe il reste par hasard quelques gouttelettes séparées de la masse, elles ne seront pas consacrées; mais alors le prêtre en les prenant à la communion avec la masse, ne sera plus à jeun pour la seconde messe.

Qu'en pense l'*Ami du Clergé?*

R. — Ad I. Les rubriques supposent toujours que la messe est chantée avec diacre et sous-diacre, mais elles donnent aussi des règles pour les cas où le célébrant se trouve seul, et elles appellent « messe solennelle » toute messe chantée avec ou sans ministres, et de plus la messe conventuelle. La messe privée est toute messe basse à l'exception de la messe conventuelle.

Ad II. A cause de l'inconvénient proposé, il est bon d'avoir l'intention de consacrer tout ce qui est dans le calice. Le mieux est de faire en sorte qu'il ne reste pas de gouttelettes sur les parois, ce qu'on peut facilement éviter. De plus, l'Eglise demande une attention *humaine*, et ne veut pas favoriser les scrupules. Il faut donc éviter ces gouttelettes, mais une discussion approfondie sur ce sujet nous semble tout au moins inutile.

Q. — 1° Le thabor est-il prohibé? Si oui, quel est le décret le prohibant?

2° Les décrets de la S. Congrégation des Rites ont-ils force de loi dans le monde entier et un curé doit-il les appliquer dans sa paroisse alors même qu'il n'en a pas connaissance par l'intermédiaire de son évêque? Le nôtre ne nous communique aucun décret.

3° Doit-on mettre la barrette pour l'aspersion avant la grand'messe? Je parle du célébrant.

4° Vous avez donné dernièrement les décrets prohibant la récitation en public des litanies. Ici nous avons des litanies qui consistent à nommer simplement les saints en ajoutant : *orate p. n.*

v. g.	Sancte Melchiades,	o. p. n.
	Sancte Victor,	—
	Sancta Perpetua,	—
	Sancta Generosa,	—

Ces litanies sont-elles permises? Qu'entendez-vous par litanies?

5° Dans la paroisse où je suis vicaire, il y a un tarif pour les enterrements. Mais le curé, pour je ne sais quelle raison, augmente les frais d'accompagnement au cimetière, de sorte que l'accompagnement étant tarifé six francs, s'élève par suite de cette augmentation à la somme de vingt-cinq francs pour les enterrements de première classe. Cependant M. le curé a jugé bon de partager cette somme avec son vicaire. *Quid* en conscience pour le vicaire? Puis-je régulièrement user de cet argent?

6° Si une personne me donne deux pièces de vingt sous comme honoraire de messe et que l'une de ces deux pièces soit fausse, puis-je considérer cet honoraire comme étant de 1 franc? Car alors je pourrais dire la messe à jour libre.

R. — Ad I. Il n'y a aucun décret ni pour ni contre le thabor. Ni les rubriques, ni les décrets ne le supposent.

Ad II. Un décret de la Sacrée Congrégation, s'il est général, doit être appliqué partout et par tous. Un évêque n'est pas obligé de communiquer les décrets à ses curés, qui ont bien d'autres moyens de les connaître.

Ad III. On prend la barrette pour se rendre à l'autel, mais on ne peut la garder pour l'aspersion.

Ad IV. Elles sont permises dans ce genre, pourvu que ces saints soient canonisés. Les litanies sont des prières composées d'invocations relatant les faits particuliers de la vie d'un saint ou les vertus spéciales que l'on accorde à sa protection.

Ad V. Ces questions de tarifs doivent être réglées par le curé, car les tarifs affichés peuvent être annulés par la coutume ou d'autres règles dont le curé est seul juge.

Ad VI. Evidemment, mais il serait bien d'avertir la personne, si cela se peut commodément et convenablement.

Q. — Une décision récente prescrit à l'aumônier d'un couvent de religieuses non astreintes à l'office, de se conformer pour la messe à l'ordo diocésain, si l'aumônier est *séculier;* à l'ordo de son ordre, s'il est *régulier*.

Nous appartenons à une Congrégation de prêtres à vœux simples, autorisée à suivre l' « Ordo pro Clero sæculari Urbis. »

Dans quelle catégorie nous rangez-vous?

R. — Par *clergé régulier* il faut entendre, d'après notre opinion, aussi les membres d'une Congrégation à vœux simples.

Q. — 1° Dans les églises de campagne, on n'a souvent qu'un clerc pour répondre à la messe chantée dans la semaine. Dès lors le célébrant, après avoir entonné le *Gloria*, le *Credo*, peut-il chanter son verset sans avoir dit le *Gloria* et le *Credo* tout bas?

2° Peut-on chanter l'*Introït* et le *Kyrie* avant la messe, afin que le clerc puisse répondre aux prières qui se disent au bas de l'autel?

R. — Ad I. Le prêtre est obligé de réciter le *Gloria* et le *Credo*, mais rien ne l'empêche de chanter ensuite les autres versets avec le clerc.

Ad II. Aucune rubrique ne peut autoriser cette manière de faire. Ne vaudrait-il pas mieux ne pas

chanter de messes que de les chanter d'une manière si peu convenable, en usage dans certaines paroisses? Et la nécessité dont on parle ne cache-t-elle pas souvent d'autres raisons?...

Q. — Toutes les paroisses ont-elles un patron de lieu? Quand on ignore qui il est, comment arriver à le connaitre? En France, n'est-il pas presque toujours le même que le titulaire de l'église paroissiale?

R. — Le patron du lieu se reconnait lorsque réellement il a été choisi par la population et le clergé non pas simplement pour être honoré dans l'église, mais pour protéger le territoire de la paroisse et ses habitants. La sacrée Congrégation demande que le choix en soit fait par les autorités de la ville unies au peuple, et non pas seules; ce choix doit être accepté par le clergé et l'Ordinaire du lieu et approuvé par la Congrégation.

Dans la plupart des paroisses en France et hors de France, on ne donne plus de patron, mais seulement un titulaire à l'église.

Q. — La Saint-Louis (25 août) était-elle une fête d'obligation dans l'ancienne France avant Pie VI?

R. — La fête de saint Louis, 25 août, n'était pas en France une fête générale d'obligation avant Pie VI. C'était un patron secondaire, à l'exception des lieux et des églises qui l'avaient pris pour patron ou pour titulaire.

Q. — Je suis *chapelain* d'un oratoire public non consacré qui est en même temps un lieu de pèlerinage. Je suis, de plus, *vicaire* de la paroisse, sur le territoire de laquelle se trouve la chapelle. — Dois-je faire le suffrage des deux titulaires de l'église paroissiale et de la chapelle publique?

R. — Tout prêtre attaché à une église à n'importe quel titre, est obligé à célébrer l'office et à réciter le suffrage du titulaire de cette église. S'il est attaché à plusieurs églises ayant chacune un titulaire différent, le prêtre devra réciter l'office et faire les suffrages de ces différents titulaires.

Q. — *Ami du Clergé*, 1896, page 990 : Peut-on conclure de la réponse *ad I* que le religieux chargé d'une paroisse choisisse à son gré ou l'ordo du diocèse ou l'ordo de l'Institut? — La réponse constate qu'il peut suivre ce dernier. Ne faut-il pas conclure qu'il le doit, parce que l'Institut impose, ce semble, à tous ses membres, de suivre l'ordo propre, sauf empêchement, d'abord pour l'office, et ensuite pour la messe, d'après la règle *Missa sit officio conformis?*

R. — Si la chapelle est publique, si le religieux est *seul* à desservir, il peut choisir, car son obligation de curé ou de seul chapelain est une obligation aussi réelle que celle de ses vœux. S'il n'est pas seul, ou si on fait attention surtout au titre de chapelle publique ou paroissiale, il peut suivre l'ordo diocésain. La solution dépend surtout du titre auquel il administre la paroisse.

Q. — 1° Un ordo indique aux secondes vêpres du IIIe dimanche de l'Avent la commémoraison de sainte Lucie (simplifiée) avant celle de l'octave de l'Immaculée-Conception : un autre ordo fait l'inverse de ces commémoraisons. Lequel est dans le vrai?

2° Pourquoi dans l'Avent ne fait-on pas commémoraison dans l'office d'une vigile, par exemple de l'Immaculée-Conception, de saint Thomas?

3° Le 27 juin dans notre diocèse nous avions *de Octava S. Joannis Bapt.* avec commémoraison de la vigile des SS. Pierre et Paul à Laudes et à la Messe, *Missa de Vig. in col. violaceo.*

Pourquoi pas la messe *de Octava S. Joannis?*

Ad I. La règle est qu'il faut faire commémoraison de l'office qu'on récitera le lendemain avant tout autre office; si donc le lundi on doit réciter l'office dans l'octave de l'Immaculée-Conception, c'est de celui-ci qu'il faut tout d'abord faire mémoire. C'était le cas l'année dernière. Donc le premier ordo a tort, le deuxième a raison.

Ad II. Parce que l'antienne de la férie qu'il faudrait prendre pour cette mémoire est déjà récitée en faisant la mémoire obligatoire *de feria occurente.*

Ad III. Ce sont les règles générales, nous en avons déjà parlé.

Q. — A propos de l'encensement dans les paroisses de campagne où il n'y a ordinairement qu'un seul prêtre, voici deux opinions différentes, même contradictoires :

1° L'*Ami* (Tome V, année 1883) : Rien n'interdit l'encensement les simples dimanches.

2° *Le Vavasseur* (Tome I, page 506) : Pour se servir d'encens dans les messes chantées sans diacre ni sous-diacre, il faut un indult spécial.

Combien de paroisses n'ont pas d'indult! Me conformant à cela, j'en suis réduit à ne jamais encenser, sauf aux saluts.

R. — Avec diacre et sous-diacre il faut encenser même les simples dimanches à la messe et aux autres offices. Sans diacre ni sous-diacre il faut un Indult, qu'on obtient sans trop de frais; quelquefois même la Congrégation des Rites approuve une coutume locale.

Q. — 1° Peut-on étendre sur la pierre d'un autel fixe une toile cirée et l'y laisser pendant le saint sacrifice, dans le but de préserver de l'humidité les trois nappes liturgiques, qui alors reposent immédiatement sur cette toile cirée?

2° Ici, nous célébrons assez solennellement, le 18 janvier, jour de la fête de la Chaire de S. Pierre à Rome, la fête de saint Del (*Deicolos*), moine de Lure, honoré dans le diocèse de Besançon, mais il n'en est pas même fait mémoire dans notre Propre diocésain. Les paroissiens ont une grande dévotion à ce saint, et il y a un assez nombreux concours de peuple à la messe. Quelle messe pouvons-nous dire : celle du jour simplement, ou celle d'un confesseur non pontife, ou celle du jour avec mémoire de saint Del?

R. — Ad I. Il est certainement permis de garder ainsi une toile cirée sur la pierre d'autel; c'est le *Chrismale* demandé pour la consécration de l'autel.

Ad II. A cause du concours du peuple et de la solennité on peut célébrer la messe de saint Del, et